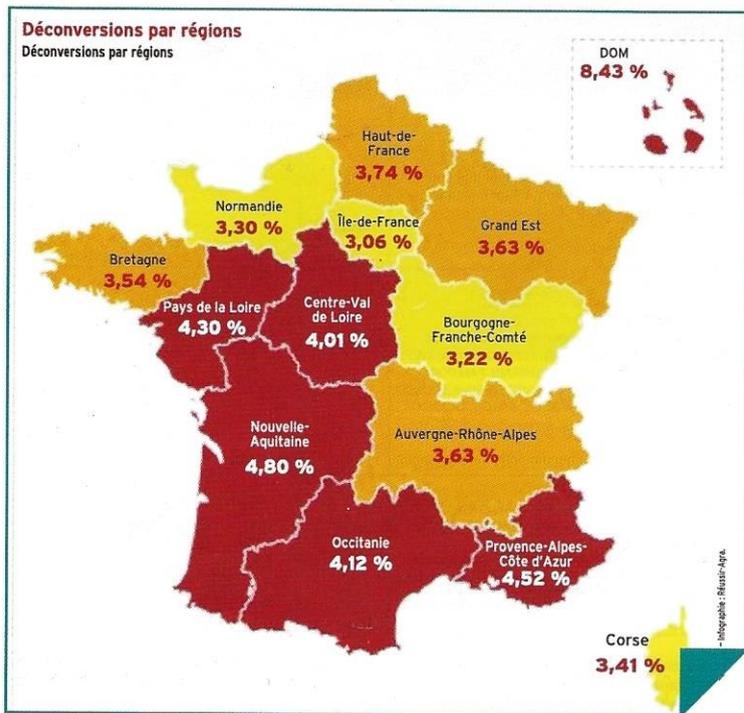


Les déconversions dans le bio : thermomètre d'une crise de croissance



Les chiffres des déconversions bio depuis 2008 sont publiés. Un phénomène limité, qui représente environ 4 % des effectifs des fermes bio en 2021 d'après des estimations provisoires, mais qui pourrait atteindre 5 %. Car si les départs en retraite sont la principale explication des déconversions, celles-ci pourraient augmenter dans les prochains mois, dans un contexte de prix en berne, d'embouteillages sur les marchés, et de nouvelle programmation Pac. Quelques filières, comme le vin ou les œufs, semblent cependant à même d'amortir le choc, en diminuant à court terme leur volume de production. Et en lait ou en volailles de chair, certains « verrous » techniques empêcheront aussi les producteurs de revenir trop facilement en arrière.

« C'est un signal faible que nous regardons attentivement », résume Laure Verdeau, directrice de l'Agence bio. Son agence dévoile ces chiffres pour la première fois : en 2021, au moins 2300 exploita-

tions auraient quitté la bio. Des « abandons » représentant 4 % des 58720 fermes certifiées du territoire, une proportion correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

Autre point de repère souligné par l'Agence bio : les arrêts restent largement inférieurs aux 7500 nouvelles conversions de l'année. « Ce n'est pas choquant par rapport à des turnovers beaucoup plus importants qu'on peut voir chez d'autres acteurs du bio, comme en boulangerie par exemple », relativise Dorian Fléchet, en charge de l'Observatoire national de l'agriculture biologique au sein de l'Agence bio.

Départs en retraite, cycles des politiques agricoles, turbulences économiques, ou véritables difficultés techniques ? Concernant les motifs de ces déconversions, les études précises manquent au niveau national, et le secteur en est réduit aux suppositions. Sur le terrain, les exemples sont complexes à trouver, toujours cités sans noms, sans lieux précis. « Ce sont des choses qui se passent de manière confidentielle ou discrète, parce que c'est parfois un aveu de faiblesse des agriculteurs », analyse Philippe Camburet,

président de la Fnab. Mais dans un contexte d'engorgement des marchés du lait, des œufs ou des légumes, encore alourdi par une déclinaison française de la Pac centrée sur les conversions, comprendre le phénomène devient important. Tendances récentes, filières concernées, facteurs probables : notre décryptage d'un petit phénomène à la portée éminemment politique.

Vers un taux à 5 % en 2021

Comment l'agence obtient-elle ces chiffres ? Auprès des organismes certificateurs, tels que Ecocert, Bureau Veritas, ou Certipaq, qui lui remontent annuellement leurs effectifs. Car chaque fois qu'un exploitant se convertit, il doit se déclarer auprès de l'Agence bio, mais également signer un contrat avec une entreprise de certification. « Si par la suite un exploitant décide d'arrêter l'agriculture biologique, parce qu'il part à la retraite ou qu'il retourne au conventionnel, il résilie ce contrat. C'est à ce moment-là que nous comptabilisons ce que nous appelons un abandon », détaille Thierry Stuedzel, directeur général d'Ecocert France.

Mais le temps administratif montre parfois un léger décalage avec le terrain. Et face à ce délai d'enregistrement, le pourcentage de déconversions 2021 pourrait encore sensiblement évoluer, prévoit Dorian Fléchet (Agence bio). « Ce n'est pas une explosion des arrêts, mais les organismes certificateurs continuent d'en enregistrer, et le taux pourrait au final atteindre 5 % en 2021. » Pour l'heure, comme le montre notre graphique, le chiffre estimé en 2021 correspond encore à la moyenne observée depuis une dizaine d'années. Depuis 2008, il aurait oscillé entre 0,9 % et 5,3 % du total des exploitations bio, avec un maximum atteint en 2015. Une année qui avait vu non seulement un pic de reconversions, mais aussi un grand « boost de conversion », avec

près de 3600 nouveaux convertis contre 2000 en 2014. Or, d'après les chiffres de l'Agence bio, près d'un tiers des exploitations sorties du bio en 2021 se sont justement converties en 2015. « Les contrats MAEC engagent les producteurs pour cinq ans, et on observe des effets de vague », détaille Dorian Fléchet.

En principe, rappelle-t-il, cette aide européenne présente une condition dissuasive de déconversion, puisque les exploitants arrêtant leur processus avant la fin des cinq années prévues doivent rembourser les aides. Une théorie des « vagues », qui ne convainc cependant pas tout à fait chez Ecocert. « Même avant les grands programmes d'aides des années 2010, il y avait déjà des déconversions », glisse Thierry Stuedzel.

Des freins au retour en arrière

Du côté des filières (voir le graphique), si le porc (6 %), l'apiculture (5 %), et les œufs (4,5 %) se classent particulièrement haut en termes de pourcentage d'arrêt, ce sont les grandes cultures qui occupent le haut du classement en absolu, avec 361 arrêts en 2021. « C'est assez mécanique : les grandes cultures représentent la première filière qui recrute en bio, c'est donc celle qui enregistre le plus grand nombre d'arrêts », analyse Dorian Fléchet. De même la viticulture, avec une hausse de 20 % du nombre d'exploitations bio entre 2019 et 2020, se classe troisième sur le podium des déconversions en 2021 avec 280 arrêts. L'Agence bio confie en revanche sa surprise devant le taux encore limité de déconversions dans les filières bovines, et plus particulièrement en lait. Il pourrait s'agir d'une part du retard de prise en compte des arrêts déjà évoqué, ou d'un effet à retardement. Mais la casse pourrait aussi être freinée par un effet « cliquet », qui empêche les producteurs de certaines filières de revenir en arrière. De même en porc ou en volaille, les investissements

pour passer au bio demeurent lourds, et dissuadent probablement les déconversions.

À l'inverse, les mouvements seraient plus faciles dans des filières pour lesquelles le passage au bio suppose une remise en cause moins fondamentale du fonctionnement de l'exploitation, ou peu d'achats de matériel. « L'extrême, c'est le maraîchage », souligne Dorian Fléchet. En 2021, près de 325 producteurs de légumes seraient sortis du bio, quand 1 080 se seraient convertis, soit un taux de renouvellement de 30 %, contre 25 % en grandes cultures. Mais ce record, ne serait pas spécifique au bio: « Dans le petit maraîchage, le turn-over est aussi très important en conventionnel, avec beaucoup d'arrêts d'activité. »

Les facteurs d'arrêts en débat

Seules quelques enquêtes régionales fournissent des chiffres précis sur les raisons des arrêts des producteurs. Une étude publiée par Interbio Occitanie en 2018 estime par exemple que 27 % des 276 déconversions recensées dans la région seraient liées à des « cessations d'activité », pour majorité des départs en retraite. Des arrêts qui ne conduisent pas forcément à une diminution de la SAU bio, puisque les trois quarts des surfaces sont « maintenues en mode de production biologique », précise Interbio. Le retour au conventionnel serait le second motif d'arrêt, avec près de 16 %

des notifications. Suivi par 8 % de « faux arrêts », comprenant changements de statuts juridiques, regroupements ou fusions d'exploitations.

Au total, le motif de déconversion demeure cependant inconnu dans 48 % des cas. Une autre enquête, menée par Ecocert en 2020 auprès de ses clients, confirmerait les tendances observées en Occitanie. Bien que la portée statistique en soit limitée, sur les 70 formulaires retournés à l'organisme certificateur, la retraite est là aussi le premier motif d'abandon cité, juste devant « la pérennité de l'activité ». « Des gens qui ont des problèmes de rentabilité, ou de débouchés », résume Thierry Stoedzel. Il semble normal que la bio ne soit pas épargnée par l'enjeu de renouvellement des générations qui touche toute la ferme France. Mais selon la Fnab, le poids des re-

traites dans ces études pourrait aussi refléter les risques de conversions « fantômes » chez les exploitants sur le départ. « Nous savons que les conversions opportunistes existent, avec des gens qui passent au bio quelques années avant leur retraite pour bénéficier des aides, sans se soucier de la pérennité de leur système », alerte Philippe Camburet. Pire, rappelle-t-il, les successeurs reprenant des fermes bio n'ont pas le droit aux aides à la conversion, les plus incitatives, et sont alors facilement tentés de retourner vers le conventionnel.

Un nouveau contexte

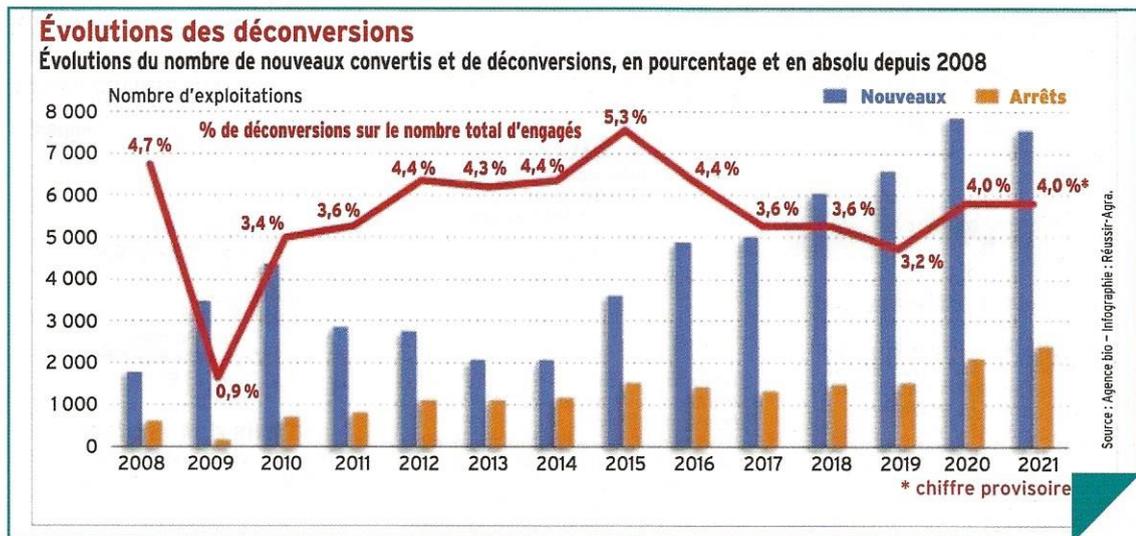
Au-delà des départs en retraite, c'est le second groupe qui concentre les inquiétudes : celui des exploitants en activité retournant au conventionnel. Les retours en arrière tien-

draient dans ce cas souvent à des problèmes de débouchés, ou à des marchés encore trop peu porteurs. Avec par exemple des projets de maraîchage « mal dimensionnés » par rapport à la demande locale, ou des céréales secondaires difficiles à écouler. « Nous avons par exemple très peu d'outils industriels pour valoriser l'avoine, qui sert seulement à alimenter le bétail », illustre Philippe Camburet.

Face aux embouteillages constatés dans certaines filières bio, le facteur économique pourrait aussi prendre du poids. Une conjoncture qui concerne les œufs ou les légumes, mais surtout le secteur bovin.

Sur le lait il y a une crise majeure, et les déconversions vont partir en flèche. La fin de l'aide au maintien s'ajoute à ce contexte, en fragilisant les exploitants installés depuis plus longue date. Comme l'expliquent plusieurs interlocuteurs, les déconversions pourraient aussi avoir des raisons techniques. Viticulteurs dépassés par le mildiou, céréaliers peinant à augmenter les rendements en protéagineux, ou maraîchers des DOM débordés par les mauvaises herbes...

Pour Philippe Camburet (Fnab), hors de question de question cependant de « jeter la pierre » à ceux qui quittent le navire faute de solution sur le terrain. « On peut avoir mal dimensionné son projet, on doit reconnaître le droit à ces revirements ».



Les déconversions par filière

Pourcentage de déconversions par filière en fonction du nombre total d'exploitations engagées sur les trois dernières années et nombre absolu de déconversions pour 2021

